

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit-mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Plume à Moustiers Sainte Marie à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 + 17	44
Total des voix : 84		

***Etaient présents :***

17 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN (Aiguines) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Nicolas LIONS (Moustiers Ste Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole).

4 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Caroline CAPE (Andon) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Francette ANDRIEU (Seillans).

Date de convocation :
15/03/2024

Délibération n°  
24\_03\_CS3\_13

1 représentant des départements (8 voix) : Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

7 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Gilles MEGIS et Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes agglomération) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence).

***Etaient représentés :***

11 représentants, porteurs de 2 voix chacun, ont donné pouvoir : Aurélia CARTON (Blieux) à Christine NEURY ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Liliane MONTALAND ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) à Annick BATTESTI ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) à Corinne PELLOQUIN ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER ; Danielle STAES (Régusse) à Nicolas STAMPFLI ; Philippe MARANGES (Castellane) à Bernard CLAP ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Magali STURMA CHAUVEAU ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) à Claude GUERIN, Raymonde CARLETTI (La Martre) à Elisabeth SACIER.

5 représentants, porteurs d'1 voix chacun, ont donné pouvoir : Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Jacques AVANIAN ; Bruno BICHON (Thorame-basse) à Yana BREZINA ; Claude MARIN (Dracenie Provence Verdon) à Patrick VINCENTELLI ; Mélanie SOULE (Montmeyan) à Lucie GOSSMAN ; Marie-Pierre GUILLOT-SESTIER (Beauvezer) à Jean-Marie PAUTRAT.

1 représentante porteuse de 8 voix a donné pouvoir : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à Claude BONDIL.

***BUDGET ANNEXE GEMAPI***

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET DE SA CONFORMITE AU COMPTE DE GESTION 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Comité Syndical a pris connaissance du compte administratif de l'année 2023 du budget annexe GEMAPI, dressé par le Président Bernard CLAP, et dont la présentation peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
<b>RESULTATS DE CLOTURE 2022</b>			
Excédent	52 576.94		
Déficit		384 524.98	-331 948.04
<b>RECETTES de l'exercice 2023</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	200 644.00	2 162 775.00	2 363 419.00
Recettes nettes de l'exercice (b)	118 391.33	1 426 463.49	1 544 854.82
<b>DEPENSES de l'exercice 2023</b>			
Autorisations budgétaires totales (c)	200 644.00	2 162 775.00	2 363 419.00
Dépenses nettes de l'exercice (d)	95 921.28	1 230 272.58	1 326 193.86
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE 2023</b>			
Excédent (b) – (d)	22 470.05	196 190.91	
Déficit (d) – (b)			218 660.96
<b>RESULTATS DE CLOTURE 2023</b>			
Excédent	75 046.99		
Déficit		188 334.07	- 113 287.08

RESTES A REALISER de la section d'investissement	Solde des RAR
Dépenses	80 093.96
Recettes	12 366.00

RESULTATS à reporter au BP 2024	
R001 / Excédent d'investissement reporté	75 046.99
D002 / Déficit de fonctionnement reporté	188 334.07

Le Comité Syndical prend également connaissance du compte de gestion de Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Forcalquier pour le même exercice 2023 qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Le Président Bernard CLAP quitte la séance qui est alors présidée par M. Jacques ESPITALIER, vice-Président.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical (M. Bernard CLAP n'ayant pas pris part au vote + pouvoir de Castellane) :

- Approuvent le compte administratif 2023 et sa conformité au compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Forcalquier du budget annexe GEMAPI et arrêtent les résultats tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

*Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,  
Suivent les signatures  
Pour extrait conforme

*Le Président :*

*Bernard CLAP*

